



Championnat d'académie UNSS 2023



Séjour falaise de la CHAM



Champion de France UNSS en



Classe à Horaires AMénagés ESCALADE



COLLEGE JULES FERRY
17260 GEMOZAC

PRESENTATION DE LA CHAM ESCALADE

Retour des dossiers
au secrétariat du Collège
Avant le vendredi 02 juin 2023 à midi

Sélection des candidats
Mardi 13 juin 2023 de 13h30 à 16h30

PREAMBULE

La section sportive scolaire escalade a ouvert ses portes au Collège de GEMOZAC à la rentrée 1997. A la rentrée 2012, la section sportive escalade est devenue option escalade puis une Classe à Horaires Aménagés (C.H.Am.) Escalade depuis 2016.

En tant que C.H.Am., elle prend appui sur deux structures :

- d'une part, un établissement scolaire de l'Education Nationale, le Collège Jules Ferry de Gémozac.
- d'autre part, un Club agréé par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

Ceci implique deux obligations pour les élèves admis :

- d'une part, l'inscription au Collège de Gémozac, établissement tuteur, ainsi qu'à son Association Sportive (AS).
- d'autre part, l'inscription dans un Club d'Escalade affilié à la FFME (club de GEM).

La CHAm Escalade est ouverte aux élèves scolarisés en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} à la rentrée 2023.

OBJECTIFS DE LA C.H.A.M. ESCALADE

- 1 - **Donner du plaisir** par un temps de pratique accru de l'activité physique et sportive Escalade : épanouissement de l'enfant, autonomie, responsabilité, sécurité.
- 2 - Permettre l'accès des jeunes à un **entraînement programmé, suivi, progressif et optimisé**, en vue d'une meilleure connaissance de soi et de l'activité, vers la compétition de haut niveau et vers la pratique autonome en milieu naturel dans un cadre scolaire protégé. Atteinte du niveau vert des passeports FFME en fin de 3^{ème}.
- 3 - Acquérir une **culture d'équipe** et vivre dans le cadre d'une solidarité réciproque.
- 4 - Participer pleinement à **l'éducation à la citoyenneté**.
- 5 - Contribuer à **l'animation sportive de l'AS du collège**.

L'ENCADREMENT

Vianney BRUNELLE, Professeur d'E.P.S., président du club et responsable de la CHAM escalade, coordonnera l'enseignement de l'Escalade et confiera le programme d'entraînement à des professionnels de l'animation sportive « spécialité escalade », salariés du club Gémozac Escalade et Montagne, **Sébastien NIVET et Robin GIRARD**

Pascal PENOTY, trésorier du club GEM escalade et à l'origine de la création de cette option escalade, sera également présent pour valoriser, aider et soutenir les différentes actions de la Cham escalade.

LIEU DE PRATIQUE

L'entraînement se déroule dans la salle escalade du complexe sportif de Gémozac contigu au Collège ainsi que, ponctuellement, lors de stages ou de sorties, sur les falaises des environs (*Pons, Marignac, Châteauneuf. . .*) ou plus éloignées lors du stage falaise de fin d'année. Notre salle d'escalade constitue un outil d'entraînement et de compétition de niveau national propice à la progression des élèves.

En fin d'année scolaire, **les élèves de la CHAM participent à un stage falaise de 4 jours**. Ce séjour très positif et formateur pour l'ensemble du groupe, permet de mettre en pratique tout ce qu'ils auront appris au cours de leur année scolaire.

LE SUIVI MEDICAL

Une visite médicale complète doit être effectuée au moment de la prise de licence en début d'année sportive, celle-ci étant à la charge des familles. Elle conditionne l'entrée à la C.H.A.M. Escalade.

Le suivi médical est assuré par le médecin de famille ou le médecin scolaire si besoin.

LA PRATIQUE SPORTIVE

Les horaires :

3 séances par semaine sont consacrées à l'entraînement Escalade en plus des trois heures d'E.P.S. obligatoires.

Les séances « d'escalade » représentent 6h par semaine et se font :

- pour partie sur le temps scolaire : 2H le mardi et 2h le vendredi.
- pour partie à la suite des cours : 2H le mercredi sur les créneaux d'entraînement du club de Gémozac.

La présence à ces séances d'entraînement est obligatoire.

LA PRATIQUE COMPETITIVE

Les élèves de la C.H.A.M. Escalade représentent le Collège aux compétitions d'escalade scolaire (UNSS) ainsi que leur club aux compétitions fédérales, dans leurs catégories respectives. Ils posséderont donc la **licence UNSS** de l'établissement scolaire ainsi que la **licence FFME du club** qu'ils représentent.

Ils pourront être invités à participer à des stages de regroupements départementaux, régionaux, organisés par le Comité Territorial 17 ou par la Ligue Nouvelle Aquitaine FFME.

LA VIE SCOLAIRE

Au moment de la candidature, les parents s'engagent, en cas d'admission, à faire **suivre la C.H.A.M. Escalade une année entière** à leur enfant.

Le maintien en classe sportive escalade est **subordonné à un travail scolaire sérieux et au respect du règlement intérieur de l'établissement, ainsi qu'à l'assiduité aux séances d'entraînement escalade.**

Une liste complémentaire d'admission à la classe sportive escalade peut être constituée afin de pourvoir aux postes vacants laissés par des élèves « défaillants », ou ne respectant pas les principes de la CHAM.

LES ÉTUDES

Les élèves de la C.H.A.M. escalade ont le même nombre d'heures que les autres classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} pour l'ensemble des disciplines.

L'ORIENTATION APRÈS LA 3^{ème}

Comme les autres élèves, les membres de la classe « Escalade » seront orientés en fonction de leurs résultats scolaires, vers un Lycée d'Enseignement Général, Technologique ou Professionnel.

Tous quitteront la C.H.A.M. escalade avec une expérience leur **permettant de mieux appréhender une éventuelle orientation vers les métiers liés à la montagne, au sport, à l'encadrement sportif ou à la sécurité et la responsabilité.**

Le dossier de candidature à compléter, et à rendre le vendredi 02 juin, se trouve sur un document annexe.